

COMMENT SE DÉROULE UNE ÉLECTION ?

Pour avoir le droit de voter, il faut être majeur (avoir au moins 18 ans) et être inscrit sur les, c'est-à-dire les listes sur lesquelles sont écrits tous les noms des citoyens qui ont le droit de voter.

L'élection se passe dans un, généralement installé dans une mairie ou une école. Chaque électeur doit aller dans celui qui est indiqué sur sa Dans chaque ville, le nombre de bureaux de vote dépend du nombre d'habitants. Par exemple, il y en a 136 à Bordeaux et 71 à Amiens, qui est une plus petite ville. Dans certains bureaux de vote, il n'y a ni en papier, ni, ni car le vote est électronique : les listes de candidats sont présentées sur un écran et il faut appuyer sur celle pour qui on veut voter.

Les personnes qui ne peuvent pas aller voter, par exemple parce qu'elles sont parties en vacances, ont le droit de faire une, c'est-à-dire autoriser quelqu'un d'autre à aller voter pour elles.

Le soir, quand le bureau de vote ferme, commence le, c'est-à-dire l'ouverture de toutes les enveloppes pour compter le nombre de que chaque candidat a obtenu. N'importe quel électeur qui sait lire et écrire peut dépouiller.

Certains bulletins ne sont pas valables. On dit alors qu'ils sont, C'est par exemple le cas quand quelqu'un a écrit sur le bulletin ou quand il a mis plusieurs bulletins dans l'enveloppe.

Un électeur peut décider de ne pas mettre de papier dans l'enveloppe : on dit qu'il vote, c'est-à-dire pour personne. C'est une façon de dire qu'aucun candidat ne lui plaît, mais qu'il s'intéresse quand même à l'élection.

Quand tous les bulletins ont été dépouillés, le président du bureau de vote annonce les

COMMENT SE DÉROULE UNE ÉLECTION ?

Pour avoir le droit de voter, il faut être majeur (avoir au moins 18 ans) et être inscrit sur les **listes électorales**, c'est-à-dire les listes sur lesquelles sont écrits tous les noms des citoyens qui ont le droit de voter.

L'élection se passe dans un **bureau de vote**, généralement installé dans une mairie ou une école. Chaque électeur doit aller dans celui qui est indiqué sur sa **carte d'électeur**. Dans chaque ville, le nombre de bureaux de vote dépend du nombre d'habitants. Par exemple, il y en a 136 à Bordeaux et 71 à Amiens, qui est une plus petite ville.

Dans certains bureaux de vote, il n'y a ni **bulletins** en papier, ni **enveloppes**, ni **urne** car le vote est électronique : les listes de candidats sont présentées sur un écran et il faut appuyer sur celle pour qui on veut voter.

Les personnes qui ne peuvent pas aller voter, par exemple parce qu'elles sont parties en vacances, ont le droit de faire une **procuration**, c'est-à-dire autoriser quelqu'un d'autre à aller voter pour elles.

Le soir, quand le bureau de vote ferme, commence le **dépouillement**, c'est-à-dire l'ouverture de toutes les enveloppes pour compter le nombre de **voix** que chaque candidat a obtenu. N'importe quel électeur qui sait lire et écrire peut dépouiller.

Certains bulletins ne sont pas valables. On dit alors qu'ils sont **nuls**. C'est par exemple le cas quand quelqu'un a écrit sur le bulletin ou quand il a mis plusieurs bulletins dans l'enveloppe.

Un électeur peut décider de ne pas mettre de papier dans l'enveloppe : on dit qu'il vote **blanc**, c'est-à-dire pour personne. C'est une façon de dire qu'aucun candidat ne lui plaît, mais qu'il s'intéresse quand même à l'élection.

Quand tous les bulletins ont été dépouillés, le président du bureau de vote annonce les **résultats**.